

2008/823 - Attribution d'une subvention de 35 000 € à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM) - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 03/11/2008, p. 1979)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 35.000 euros à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés. Avis favorable de la Commission Economie.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, les marchés constituent un lieu d'animation et de vie irremplaçable pour nos quartiers. Il est plus que jamais nécessaire de dynamiser ces marchés par des innovations en termes de logistique, ainsi que d'aide à la modernisation.

Comme pour de nombreux métiers, on constate un désintérêt des plus jeunes pour le métier de forain, en raison notamment de sa difficulté. Il est donc très important de développer des actions fortes sur le terrain ainsi qu'en matière de communication afin de renforcer l'attractivité de nos marchés et de soutenir les forains dans leurs efforts de renouvellement.

Il n'existe à Lyon qu'un seul marché de fin d'après-midi, en dépit d'une véritable attente des Lyonnais pour des petits marchés alimentaires de proximité en fin de journée. Il en est de même au niveau des marchés « Bio ». Nous estimons donc que des expérimentations devraient être conduites en lien avec les forains pour créer ces nouveaux rendez-vous commerciaux.

Dans ce contexte, la création en février 2004 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, de l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés est un atout significatif pour mener une politique forte à destination de ces forains. Elle fédère plusieurs acteurs dans ce domaine, les acteurs des marchés sur le département rhodanien et permet des actions collectives et durables, car conduites en concertation et tournées vers des perspectives modernes.

Cette Association présente, nous semble-t-il, un bilan positif avec notamment :

- l'accompagnement du renouvellement professionnel des commerçants,
- la modernisation, l'animation et le rayonnement des marchés,
- et une action propreté sur le marché de la Croix-Rousse.

Outre l'édition d'un « Petit paumé des marchés », d'une lettre trimestrielle, des formations ont été organisées et surtout d'une cartographie interactive Géomarchés mise en place. Un travail

d'uniformisation de la réglementation des marchés sur tout le département est en cours.

Dans ce contexte, nous ne comprenons pas la baisse brutale de 75.000 à 35.000 euros du montant de la subvention. Nous avons entendu les explications en commission au cours de laquelle on nous a expliqué, je cite « la Ville souhaite recentrer les actions de l'ADPM sur les marchés de la Ville de Lyon et une étude est en cours pour le développement de nouvelles formes de vente ambulante ».

La promotion d'autres formes de commerces ambulants est donc une volonté de la Ville, ce qui appelle plusieurs questions. Entre-t-elle en concurrence avec l'action de l'ADPM ? Une action qui devrait s'inscrire dans la durée se trouve-t-elle remise en cause ?

Aussi, souhaitons-nous connaître les raisons réelles de cette forte baisse du soutien de la Ville à l'ADPM ainsi que les actions spécifiques que la Commune projette de mener pour la promotion des marchés.

Je vous remercie.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon a soutenu depuis le début de la création de l'ADPM, à raison de 60 000 € par an pendant 3 ans et la dernière année en 2007, c'était 75 000 € effectivement mais au départ, c'était 60 000 €, les 15 000 € supplémentaires étaient exceptionnels.

A l'expiration de la convention en février dernier, la Ville a souhaité maintenir son soutien à l'Association, au prorata des actions réellement entreprises et intéressant strictement le territoire de la ville. C'est pourquoi, un montant de subvention de 35 000 € a été proposé par la Ville. Parallèlement, la Ville s'engage à mettre en place une communication de promotion de ces marchés et à maintenir une subvention à hauteur de 35 000 € pour 2009.

Concernant les actions citées par Mme Bouzerda, notamment l'action propriété sur le marché de la Croix-Rousse, effectivement mise en place par la Ville et le Grand Lyon, l'étude des marchés d'après-midi, des marchés thématiques, est en cours. Nous souhaitons créer un nouveau marché par arrondissement, si possible, en fonction des études de marché.

Quant aux commerçants de Lyon cités par Mme Bouzerda, c'est effectivement à l'étude mais toujours en complément et suite à des études de marché qui sont réalisées quartier par quartier mais ça ne nuira sûrement pas aux marchés actuels.

M. LE MAIRE : Merci bien. C'est au contraire une action de promotion de nos marchés que nous voulons mener mais évidemment des

marchés lyonnais, pas des marchés de l'ensemble du département. Aujourd'hui alors que les finances sont quelque chose de précieux, nous ménageons le contribuable lyonnais en ne le faisant pas payer pour des marchés qui seraient en dehors de la ville de Lyon.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en 2004, vous aviez vu juste en misant sur l'ADPM, l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés. Cette structure participe au développement économique de proximité et de qualité de nos quartiers et permet de maintenir des producteurs autour de l'agglomération. Elle a su par son dynamisme mobiliser et travailler avec plus des 2/3 des marchés du Rhône. Elle a initié également des projets innovants tels que le tri sur les marchés, le Petit Paumé des marchés, très apprécié dans nos mairies d'arrondissement.

Enfin, au-delà des projets soutenus, il semble important de valoriser les méthodes de travail de cette Association. Chacun le sait, le marché est une charge partagée : le placier dépend de la Ville, les déchets sont collectés par le Grand Lyon, etc... Dans ce cadre, l'ADPM a su travailler en synergie et de manière efficace avec les acteurs incontournables du secteur que sont la CCI, la Chambre des métiers et les Collectivités. A l'heure où l'argent public est si précieux, continuer à participer à des démarches de mutualisation de moyens et d'actions semble essentiel.

Une subvention est votée à l'ADPM pour cette année et nous soutenons cette action. Néanmoins, le Groupe des élus Verts souhaite voir perdurer cette structure en pleine expansion. En continuant à soutenir cette Association, la Ville agit pour son image, se met en valeur aussi bien auprès des habitants que des touristes ou des autres acteurs économiques. Le Petit Paumé des marchés, la formation et la sensibilisation des forains aux pratiques éco-citoyennes, les marchés de fin de journée dans les 1^{er} et 5^e arrondissements (je signale également les marchés bio, notamment à la Croix-Rousse ou sur la place Henri à Montchat dans le 3^e arrondissement) sont autant d'actions qui permettent de montrer que Lyon agit activement pour le développement durable et l'économie de proximité.

Pour que le partenariat reste optimal, la Ville doit donc adhérer à l'ADPM en 2009 ou intégrer les missions de l'ADPM au sein de la DECA. Nous comptons sur vous pour continuer à placer, à travers des engagements, à travers des associations de qualité, le développement durable au centre de nos préoccupations. Merci.

Mme FONDEUR Marie-Odile : Je tiens à préciser qu'il y a eu une création de marché cette année, au début de mandat, dans le 9^e arrondissement, place Schoenberg et qui a été un véritable succès. Cette création a été réalisée par les services de la Ville.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)